



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ARTS ÉNERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS

Taichi chuan – Qigong – Kungfu - Wushu

F F A E M C

WUSHU SPORTIF

REGLEMENT DES COMPETITIONS

2022 – 2023

Validation par le Bureau Fédéral en date du 13 janvier 2023

Contenu

F F A E M C.....	1
PARTIE 1 REGLEMENT DE COMPETITION.....	3
Chapitre 1 – Les compétitions nationales.....	4
Chapitre 2 – Les catégories de compétition.....	5
Chapitre 3 – Les différents acteurs : rôles et responsabilités.....	8
Chapitre 4 – Les conditions de participation aux compétitions.....	13
PARTIE 2 L'ORGANISATION DES COMPETITIONS DE TAOLU.....	15
Chapitre 1 – L'équipe d'arbitrage des compétitions Taolu.....	15
Chapitre 2 – Les dispositions spécifiques des compétitions Taolu.....	17
Chapitre 3 – Le déroulement d'une compétition Taolu.....	18
Chapitre 4 – Les dispositions spécifiques aux compétitions de Taolu Sportif.....	21
PARTIE 3 L'ORGANISATION DES COMPETITIONS COMBAT.....	24
Chapitre 1 – Les acteurs des compétitions de Sanda et Sanda light.....	24
Chapitre 2 – Les dispositions générales des compétitions de Sanda et Sanda light.....	25
Chapitre 3 – Le déroulement des compétitions de Sanda et Sanda light.....	26
PARTIE 4 FORMATS DE COMPETITIONS.....	32
Chapitre 1 – Le championnat de France de Wushu – Taolu Sportif et Sanda.....	32
Chapitre 2 – La coupe de France Sanda Light.....	33
Chapitre 3 – Le Tournoi Kids Challenger.....	34
Chapitre 4 – Coupe de France Sanda et Sanda Light Espoirs.....	35
Disposition globales.....	35

Partie 1 _ REGLEMENT DE COMPETITION

Les différentes disciplines de compétition internationale du wushu sont classées en trois catégories :

- Taolu Sportif
- Combat Sanda

D'autres formes de disciplines sont aussi pratiquées comme le Sanda light.

Taolu Sportif

Les Taolu sont des enchaînements techniques codifiés ou des chorégraphies martiales basées sur la gestuelle des arts martiaux chinois. Il s'agit à l'origine de supports permettant l'apprentissage et le perfectionnement des formes techniques spécifiques des différents styles traditionnels de wushu. Il existe également des Taolu de création plus récente, conçus dès le départ pour permettre une expression sportive athlétique, nous les appellerons Taolu Sportif.

Combat Sanda et Sanda light

Le Sanda est la forme de combat internationale pour l'expression sportive du Wushu. Il s'agit d'un sport de combat utilisant les techniques de percussion pieds-poings et techniques de lutte. Les combats s'effectuent sur une plateforme surélevée et en plein contact, ce qui en fait une activité élitiste destinée aux plus aguerris.

Le SANDA LIGHT est une version sécurisée du Sanda, grâce à la limitation de l'intensité des frappes « à la touche », à l'interdiction de certaines techniques et au port de protections supplémentaires. Le Sanda light est donc une forme permettant à la majorité de combattre sans les risques inhérents au plein contact et constitue un tremplin pour préparer les jeunes qui le souhaitent d'évoluer vers le Sanda.

CODE DE L'ETHIQUE DES COMPETITEURS WUSHU

JE VAIS PARTICIPER A UNE COMPETITION

Je m'assure que je suis bien inscrit à cette rencontre sportive, en ayant :

- Mon certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition ; Si je suis mineur, l'autorisation parentale de participer aux compétitions.
- Je pense à me munir d'une pièce d'identité ; Pour les catégories à partir de minimes, une pièce d'identité française (ma carte nationale d'identité ou mon passeport international).
- Je contrôle l'état de ma tenue de compétition, ainsi que de mes protections pour une compétition combat ou de mes instruments pour une compétition taolu.
- Pour les compétitions combat, je contrôle que mon poids correspond bien à la catégorie dans laquelle je suis inscrit.
- Pour les compétitions Taolu, je vérifie que je suis bien inscrit dans les bonnes catégories d'épreuves.
- Je tiens à bien me comporter
- J'applique les consignes des organisateurs.
- Je respecte mes adversaires sur l'aire de compétition mais aussi en dehors. Je respecte les décisions des arbitres et des juges.
- Je reste digne dans la défaite comme dans la victoire.
- J'invite ceux qui m'accompagnent à m'encourager dans la plus grande sportivité. Je donne par mon comportement une bonne image de ma discipline.

*L'ensemble de mes actes doit être en accord avec les vertus martiales du Wushu :
WUDE.*

Chapitre 1 – Les compétitions nationales

Le projet fédéral vise à développer la pratique pour tous et dans tous les styles de Wushu, ainsi qu'à promouvoir la pratique de Haut Niveau.

Certaines compétitions nationales sont soumises à des qualifications préalables et d'autres non.

Article 1 : Les compétitions nationales

Il existe deux modes d'accès aux compétitions nationales :

Compétitions avec des phases qualificatives préalables en compétition dite « phase qualificative » :

- Le championnat de France de Wushu, en Taolu sportif pour les catégories minimales, cadets, juniors, seniors et vétérans, et en Sanda pour les catégories cadets, juniors et seniors.
- La coupe de France de Sanda light pour les catégories minimales à vétérans;

Compétitions avec accès direct sans qualifications préalables :

- Les trophées (trophée kung fu kids, Open Taolu – Sanda - Sanda light).
- La coupe de France Sanda Espoirs pour les catégories cadets et juniors.
- La coupe de France Sanda Light Espoirs pour les catégories cadets, juniors et seniors.

POUR LES COMPETITIONS NATIONALES AVEC QUALIFICATION UN MEME COMBATTANT NE POURRA CONCOURIR QUE DANS UN SEUL SYSTEME DE COMBAT : IL DEVRA DONC CHOISIR ENTRE SANDA ET SANDA LIGHT.

La Direction Technique Fédérale peut modifier la liste des compétitions nationales avec qualification préalable ainsi que les règles de sélection, en fonction notamment de l'évolution des effectifs.

Article 2 : Les compétitions qualificatives pour les compétitions nationales

Les qualifications pour les compétitions nationales sont effectuées par les compétitions dites « phases qualificatives ».

Article 3 : Les compétitions officielles et officialisées

Les compétitions “officielles”

Ce sont les compétitions permettant la délivrance de titres officiels de champion dont les modalités sont décrites dans le présent règlement et qui apparaissent au calendrier sportif national.

Les compétitions “officialisées”

Ce peuvent être des compétitions d'appellations diverses (Tournois, Galas, Inter Clubs, etc.) et de tous niveaux (locaux, nationaux, internationaux).

Ces compétitions ne donnent pas lieu à l'attribution de titres officiels de champion. Elles permettent aux participants d'acquiescer de l'expérience.

Ces compétitions doivent impérativement respecter les règlements techniques, d'arbitrage et médicaux régissant les pratiques sportives.

L'officialisation d'une compétition comporte les étapes suivantes : la demande écrite, l'autorisation de la compétition, l'officialisation.

Etape 1 : la demande écrite

Elle doit être faite auprès du comité national de Wushu et du comité régional du lieu d'organisation.

La demande vaut reconnaissance des règlements sportifs de la FFAEMC, que l'organisateur s'engage à appliquer. Elle doit être envoyée au minimum huit semaines avant la date de la manifestation (cachet de la poste ou courrier électronique). Elle comporte au minimum :

- Le nom de l'organisateur responsable, avec son adresse et son numéro de téléphone.
- Le programme détaillé de la compétition dans sa totalité (même dans le cas de manifestation faisant appel à différentes disciplines).
- Toutes les informations sur les participants et les dispositions techniques d'organisation.
- Les officiels : ils seront désignés en accord avec le responsable fédéral du niveau concerné.
- Budget : le financement global d'une rencontre officialisée est à la charge de l'organisateur.
- Les modalités d'organisation, en accord avec le cahier des charges fédéral des compétitions.

Etape 2 : l'autorisation :

Elle sera signifiée par écrit par l'instance concernée à l'organisateur au plus tard 30 jours avant la date de la manifestation (cachet de la poste faisant foi).

Etape 3 : l'officialisation

L'organisateur fera retour de la feuille de résultat et de la feuille médicale au plus tard 8 jours après la fin de la manifestation. Ce n'est qu'après réception et étude de la (des) feuille(s) de résultat, de la feuille médicale et du rapport de déroulement fait par le responsable désigné par la commission fédérale juges et arbitres, que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

Contrôle fédéral des compétitions officielles ou officialisées

Les rencontres officielles ou officialisées sont sous le contrôle technique sportif, médical et d'arbitrage de la FFAEMC. Les organisateurs devront demander par écrit l'autorisation d'organisation auprès du comité national de Wushu qui sollicite la validation du comité directeur.

Pour les structures organisatrices associatives affiliées comme pour les structures privées hors dispositif fédéral, la validation est gérée par le responsable fédéral du niveau concerné qui veillera à la faisabilité et au respect de la réglementation en vigueur ;

Le responsable national de l'arbitrage sera sollicité pour la nomination et la convocation des juges et arbitres relevant de leurs domaines respectifs.

Chapitre 2 – Les catégories de compétition

Article 1 : Les catégories d'âge pour toutes les compétitions

Catégories d'âges	Mini -Poussins	Poussins	Pupilles	Benjamins	Minimes	Cadets
Age	4-5 ans	6-7 ans	8-9 ans	10-11 ans	12-13 ans	14-15 ans
Année de naissance pour la saison 2022 2023	Né après 2017	2015 -2016	2013 - 2014	2011 - 2012	2009 - 2010	2007 - 2008

Catégories d'âges	Juniors	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2	Vétérans 3	Vétérans 4
Age	16-17 ans	18 -39 ans	40-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	66 ans et plus
Année de naissance pour la saison 2022 2023	2005 - 2006	Nés entre 1983 et 2004	Nés entre 1977 et 1982	Nés entre 1967 et 1976	Nés entre 1957 et 1966	Nés en 1956 et avant

Toutes ces catégories ne sont pas ouvertes pour toutes les compétitions (se reporter aux règlements spécifiques des différentes compétitions).

Des catégories concomitantes peuvent être regroupées dans certaines compétitions, exemple :

Les catégories vétérans peuvent être regroupées en une seule catégorie « vétérans » (ou vétérans 1-2-3-4) ou en deux (vétérans 1-2 et 3-4).

Article 2 : Les catégories de poids pour les compétitions combats

Le tableau ci-après donne l'ensemble des catégories de poids pour les hommes et les femmes, pour les compétitions nationales ainsi que pour leurs qualifications.

Pour les autres compétitions, c'est-à-dire les compétitions non qualificatives des catégories concomitantes peuvent être regroupées. Cependant, l'écart entre deux combattants ne pourra excéder 6 kg pour les catégories d'âge jusqu'à minime inclus et 8 kg pour les catégories d'âge à partir de cadet inclus et au-dessus.

Catégories d'âges	Poussins	Pupilles	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors	Vétérans	
	6-7 ans	8-9 ans	10-11 ans	12-13 ans	14-15 ans	16-17 ans	18-40 ans	40-50 ans	
Catégories de poids	≤20 kg			≤35 kg	≤44 kg				
	≤25 kg	≤25 kg		≤40 kg	≤48 kg	≤48 kg			
	≤30 kg	≤30 kg	≤30 kg	≤45 kg	≤52 kg	≤52 kg	(≤52 Fém.)		
	≤35 kg	≤35 kg	≤35 kg	≤50 kg	≤56 kg	≤56 kg	≤56 kg		
	≤40 kg	≤40 kg	≤40 kg	≤55 kg	≤60 kg	≤60 kg	≤60 kg	≤60 kg	
	>40 kg	≤45 kg	≤45 kg	≤60 kg	≤65 kg	≤65 kg	≤65 kg	≤65 kg	
		>45 kg	≤50 kg	≤65 kg (>60 Fém.)	≤70 kg (> 65 Fém.)	≤70 kg	≤70 kg	≤70 kg	
			>50 kg	>65 kg	≤75 kg	≤75 kg	≤75 kg	≤75 kg	
						>75 kg	≤80 kg (>75 Fém.)	≤80 kg (>75 Fém.)	≤80 kg (>75 Fém.)
							≤85 kg	≤85 kg	≤85 kg
						>85 kg	≤90 kg	≤90 kg	
							>90 kg	>90 kg	

Article 3 : Les catégories d'épreuves des compétitions Taolu Sportif

Pour les catégories Jeunes (de poussins à benjamins)

Taolu Sportifs Enfants					
Catégories	Disciplines	Mini-poussins	Poussin	Pupille	Benjamin
1 - Mains nues	NAN QUAN	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu d'au moins 32 mvts	Taolu d'environ 50 mvts
	CHANG QUAN	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu d'au moins 32 mvts	Taolu d'environ 50 mvts
2 - Armes courtes	JIAN SHU	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu d'au moins 32 mvts	Taolu d'environ 50 mvts
	DAO SHU	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu d'au moins 32 mvts	Taolu d'environ 50 mvts
	NAN DAO	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu d'au moins 32 mvts	Taolu d'environ 50 mvts
3 - Armes Longues	QIANG SHU	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu d'au moins 32 mvts	Taolu d'environ 50 mvts
	GUN SHU	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu d'au moins 32 mvts	Taolu d'environ 50 mvts
	NAN GUN	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu de moins de 32 mvts	Taolu d'au moins 32 mvts	Taolu d'environ 50 mvts
4 - Dui lian	optionnel				

Pour les catégories minimes à vétérans.

Taolu Sportif individuel						
Catégories	Disciplines	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors	Vétérans
1 - NAN QUAN		GUIDING 3	GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3
		Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1
2 - CHANG QUAN		GUIDING 3	GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3
		Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2
		Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1
3 - ARMES	JIAN SHU	GUIDING 3	GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3
		Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2
		Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1
	DAO SHU	GUIDING 3	GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3
		Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2
		Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1
3 - ARMES	NAN DAO	GUIDING 3	GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3
		Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1
	QIANG SHU	GUIDING 3	GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3
		Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2
	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	
3 - ARMES	GUNSHU	GUIDING 3	GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3
		Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2	Guiding 2
		Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1
3 - ARMES	NAN GUN	GUIDING 3	GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3
		Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1	Guiding 1
	TAIJI QUAN	GUIDING 3	GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3
4 - Tai Ji Sportif	TAIJI JIAN	GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3	OPTIONNEL GUIDING 3
	TAIJI SHAN	OPTIONNEL	OPTIONNEL	OPTIONNEL	OPTIONNEL	OPTIONNEL
	Par équipe de 2 ou 3					
5 - Duilian						

Article 4 : Les différentes formes de compétition par catégorie

	Mini-Poussins 4-5 ans	Poussins 6-7 ans	Pupilles 8-9 ans	Benjamins 10-11 ans	Minimes 12-13 ans	Cadets 14-15 ans	Juniors 16-17 ans	Seniors 18-40ans	Vétérans 41-50 ans
Sanda	Interdit avant cadets					Championnat de France			Interdit en vétérans
Sanda LIGHT	Interdit avant poussins	Trophée ou open de France			Coupe de France ou Championnat national				
Taolu Sportif	Trophée ou open de France				Championnat de France				

Légende : bleu = Championnat de France, orange = Coupe de France, vert = Trophée ou Open de France jeunes

Chapitre 3 – Les différents acteurs : rôles et responsabilités

Article 1 : La commission sportive nationale Wushu

Elle est composée du Conseiller Technique National, d'un élu du Collège Technique Wushu et des responsables nationaux d'arbitrage Wushu.

Elle établit et propose pour validation par le bureau de la FFAEMC :

- La dénomination des compétitions ;
- Le calendrier des compétitions ;
- Le règlement sportif, qui comprend le règlement des compétitions et le règlement d'arbitrage.

Elle assure ensuite la diffusion des informations utiles aux clubs (calendriers, tableaux d'inscriptions, règlement sportif, etc.)

Elle transmet les informations relevant du contrôle anti-dopage (programme des compétitions, règlement sportif, calendrier sportif) afin que celle-ci les transmette au ministère chargé des sports.

Article 2 : Le bureau

Sur proposition du collège technique Wushu, le bureau :

- Valident le règlement sportif (règlement des compétitions et règlement d'arbitrage) ;
- Valident les dénominations des compétitions ;
- Valident le calendrier et les sites de déroulement des compétitions ;
- Déterminent le cahier des charges à appliquer du début à la fin des compétitions.

Article 3 : Les juges et arbitres

La tenue officielle de juge ou d'arbitre est composée de :

- La veste fédérale,
- Une chemise blanche,
- Un pantalon de couleur (noir ou bleu marine),
- Des chaussettes noires,
- Des chaussures noires souples pour les arbitres centraux.

Cette tenue est agréée par la Commission Nationale d'Arbitrage et pourra être légèrement modifiée. Le responsable de l'arbitrage peut autoriser le retrait de la veste.

LE CORPS ARBITRAL SE DOIT EGALEMENT DE DEGAGER UNE EXPRESSION DE NEUTRALITE. LES ARBITRES NE DOIVENT EN AUCUN CAS SYMPATHISER NI FRATERNISER AVEC LES COMBATTANTS ET LE PUBLIC.

Article 4 : Les compétiteurs

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition (les coupes, les opens, ou toutes autres compétitions) les pièces administratives obligatoires suivantes :

Compétiteur Taolu :

- Le passeport sportif en cours de validité. Passeport sportif FFKDA / CNFW accepté : *Exception pour la saison 2022-2023.*
- Pour les compétiteurs Tao Lu le certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Tao Lu en compétition doit être établi une fois en début de carrière sportive. Il conviendra qu'à chaque début de saison sportive le licencié doit avoir rempli un questionnaire de santé ne comportant aucune réponse négative auquel cas le certificat médical de non-contre-indication à la pratique compétitive doit être renouvelé.
- L'autorisation parentale pour les mineurs apposée sur le passeport.

Compétiteur Sanda-Light :

- Le passeport sportif en cours de validité. Passeport sportif FFKDA / CNFW accepté : *Exception pour la saison 2022-2023.*
- L'autorisation parentale pour les mineurs apposée sur le passeport.
- Pour les compétitions combat où le KO n'est pas recherché (Sanda light) il s'agit d'un certificat de non-contre-indication à la pratique en compétition des arts martiaux et des sports de combat en compétition de contact léger valable 3ans. Il conviendra qu'à chaque début de saison sportive le licencié doit avoir rempli un questionnaire de santé ne comportant aucune réponse négative auquel cas le certificat médical de non-contre-indication à la pratique compétitive doit être renouvelé.

Compétiteur Sanda :

- Le passeport sportif en cours de validité. Passeport sportif FFKDA / CNFW accepté : *Exception pour la saison 2022-2023.*
- L'autorisation parentale pour les mineurs apposée sur le passeport.
- Pour les compétitions combat avec KO autorisé (Sanda), le certificat de non-contre-indication à la pratique du Sanda doit être daté de moins de 30 jours avant le début administratif de la saison sportive fédérale au cours de laquelle a lieu le combat. Il doit comprendre :
 - un certificat de non-contre-indication de moins d'un an
 - un électrocardiogramme de repos de moins de 3 ans,
 - un certificat de non-contre-indication émanant d'un ophtalmologiste et datant de moins de 3 ans.

Pour les phases qualificatives et les championnats de France, ne peuvent participer que les compétiteurs qualifiés qui ont la nationalité française et ont la capacité de pouvoir être sélectionnés en Equipe de France pour représenter la France dans les compétitions internationales de référence. En plus des pièces administratives précitées, pour les championnats nationaux en Sanda ou en Taolu Sportif, ainsi que pour leurs qualifications en phases qualificatives, les compétiteurs doivent également présenter une pièce d'identité française (carte nationale d'identité ou passeport international, aucun autre document n'étant admis).

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimes-cadets-juniors, nés sur le territoire français, peuvent participer aux phases qualificatives et aux championnats de France. Ils devront présenter un justificatif de naissance (ex. : acte de naissance, ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France, pour les championnats nationaux et leurs qualifications. Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive. Les médaillés mineurs aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas :

- Être sélectionnés en équipe de France;
- Participer aux stages équipe de France ;
- Représenter la France aux compétitions internationales ;
- Être classés sur la liste ministérielle du haut niveau.

Les compétiteurs et les accompagnateurs doivent adopter un comportement respectueux des lieux, des arbitres, des officiels et respecter les règles édictées par le comité (voir code de l'éthique du compétiteur wushu, en début de ce document).

Les inscriptions doivent s'effectuer en respectant impérativement les dates limites fixées pour chaque compétition publiée sur le site internet fédéral.

Article 5 : Les clubs

Dans le but d'éviter les désistements abusifs et afin de pouvoir gérer correctement les tableaux des compétitions il peut être décidé de percevoir un droit d'engagement pour les compétitions nationales autres que les compétitions spécifiques enfants. S'il est décidé de l'utiliser ce droit d'engagement, à régler par le club en une seule fois pour une compétition donnée, le montant est indiqué dans le règlement financier de la FFAEMC.

Les participants aux compétitions

Les participants aux compétitions se composent des compétiteurs, de leur entraîneur, de leur coach, de leurs accompagnateurs, et de leur médecin.

Dans l'objectif d'un bon déroulement des compétitions, ils doivent respecter strictement les règles suivantes :

- Ils doivent faire leurs inscriptions en respectant les règles relatives aux délais de forclusion et aux autres règles relatives aux disciplines de compétitions ;
- En application stricte du règlement et du planning de compétition, ils doivent concourir de manière juste, appliquer le protocole du Wushu, se soumettre aux juges, et respecter leurs concurrents.
- Pendant le déroulement des compétitions, il est interdit à toute personne participante d'influencer ou de perturber les décisions.

Article 6 : L'organisation des compétitions

LA COMMISSION COMPETITION

La commission compétition travaille en lien direct avec le comité directeur, à qui elle rend des comptes sur l'évolution de l'organisation.

Selon les besoins elle peut déléguer certaines de ses missions à des responsables spécifiques déjà listés ci-dessous (exemple : transférer la gestion des accès au responsable logistique) ou nommer des responsables supplémentaires (exemple : nommer un responsable de la sécurité ou un responsable de l'animation pour les compétitions de grande envergure).

Les missions

Avant la compétition :

- Préparer tous les éléments permettant le bon déroulement de la compétition

Durant la compétition :

- Assurer le bon déroulement de la compétition, depuis les vérifications d'inscriptions jusqu'à la fin du protocole de remise des récompenses ;
- Gérer l'administration de la compétition ;
- Assurer au nom du comité le respect de la réglementation ;
- Veiller au respect du planning (notamment éviter les pertes de temps au début de la compétition et réduire au maximum les temps morts en veillant à ce que les aires restent actives en permanence)
- Assurer la présence des catégories de compétiteurs aux aires correspondantes
- Coordonner la rotation des catégories de compétiteurs sur les aires
- Animation de la manifestation (annonces des phases finales, annonces des remises de récompenses, etc.)
- Intervenir pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organiser le protocole de remise des récompenses et de s'assurer sa mise en œuvre.
- Veiller la présence d'une équipe de sécurité lorsque cela est requis
- Gérer les accès (entrée du lieu, accès aux aires de compétition, etc.)

- Gérer les déplacements et le positionnement : du public, des officiels, des arbitres, des invités.
- Accueillir les officiels chargés du contrôle anti-dopage, lorsque ce cas de figure se présente

Après la compétition :

- Faire un bilan de l'organisation globale, en formulant si nécessaire des propositions d'amélioration pour les organisations ultérieures.

LE SECTEUR PLANIFICATION

Les missions du chargé de la planification

Avant la compétition

- Réceptionner les listings d'engagement des compétiteurs ;
- Enregistrer les compétiteurs et établir les listes d'engagés ;
- Procéder au tirage au sort de chaque catégorie ;
- Préparer les tableaux ou listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle.

Pendant la compétition

- Enregistrement des compétiteurs : contrôle des documents, contrôle et enregistrement du poids réel (pesée) pour les compétitions combat et des catégories d'épreuves pour les compétitions Taolu, planification finale en liaison avec le médecin de la compétition ainsi que le responsable informatique.
- Faire procéder à l'affichage des listes de compétiteurs avant la compétition, et des tableaux au cours du déroulement des compétitions ;
- Transmettre au chef de table et enregistreur, les documents nécessaires au suivi de la programmation, affichent la programmation, complète ou modifie la programmation en fonction des résultats (grilles, forfaits, disqualifications, abandons, arrêt médical et éventuels combats additionnels), en lien avec le médecin, le chef de table (et/ou enregistreur) ainsi que le responsable informatique. Rend compte au responsable national de l'arbitrage.

Après la compétition

- Constituer un dossier complet de la compétition comprenant notamment les listes de résultats et les éléments statistiques de la compétition. Ce dossier doit être constitué sous forme numérique, en respectant les formats prescrits par le comité afin que se son exploitation ultérieure soit optimale.

LE SECTEUR ARBITRAGE COMBAT

Les missions du responsable de l'arbitrage combat

Avant la compétition :

- Déterminer la liste du corps arbitral nécessaire pour les épreuves combat, et faire procéder à leur convocation
- Indiquer au coordonnateur de la compétition le matériel nécessaire pour le fonctionnement de l'arbitrage combat

Pendant la compétition :

- Avant le début des épreuves, diriger la réunion de briefing de son corps arbitral
- Coordonner le travail des arbitres
- Veiller à l'application du règlement
- Gérer le roulement des équipes d'arbitrage
- Veiller à la pluralité des équipes d'arbitrage et à l'impartialité des décisions
- Veiller aux besoins logistiques spécifiques des arbitres

Après la compétition :

- Après la fin des épreuves, diriger la réunion de débriefing de son corps arbitral

LE SECTEUR ARBITRAGE TAOLU

Les missions du responsable de l'arbitrage taolu

Avant la compétition :

- Déterminer la liste du corps arbitral nécessaire pour les épreuves taolu, et faire procéder à leur convocation
- Indiquer au coordonnateur de la compétition le matériel nécessaire pour le fonctionnement de l'arbitrage taolu.

Pendant la compétition :

- Avant le début des épreuves, diriger la réunion de briefing de son corps arbitral
- Coordonner le travail des arbitres
- Veiller à l'application du règlement
- Gérer le roulement des équipes d'arbitrage
- Veiller à la pluralité des équipes d'arbitrage et à l'impartialité des décisions
- Veiller aux besoins logistiques spécifiques des arbitres

Après la compétition :

- Après la fin des épreuves, diriger la réunion de débriefing de son corps arbitral

LE SECTEUR LOGISTIQUE

Un responsable est nommé par la commission compétition.

Ses missions sont les suivantes :

Avant la compétition :

- Vérifier les arrivées de matériel jusqu'au jour de la compétition où l'installation doit être complète
- Vérifier que le matériel spécifique pour l'arbitrage est présent sur chaque aire et en état de fonctionnement

Pendant la compétition :

- Assurer les repas du staff (officiels, arbitres et juges, invités)
- Assurer l'approvisionnement en boissons et en collations.

Après la compétition :

- Faire l'inventaire du matériel, et préciser s'il y a lieu les pertes, vols ou casses.

LE SECTEUR MEDICAL

La surveillance médicale est assurée par le(s) médecin(s) délégué(s) et convoqué(s) par le comité.

L'organisation doit prévoir une assistance médicale :

- Un médecin et/ou une antenne médicale avec équipe spécialisée en soins de première urgence (ex. : Croix Rouge, Sécurité Civile, etc.)
- Un nécessaire médical de premiers secours et un emplacement spécifique en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident
- La possibilité technique de contacter les numéros d'appels du SAMU, des pompiers, d'un médecin.

Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à tout moment par les autorités compétentes, et notamment lors des compétitions officielles organisées par les fédérations sportives, à l'initiative de l'exécutif ou des pouvoirs publics. Les prélèvements et analyses sont réalisés sous le contrôle effectif des médecins mandatés par le ministère chargé des sports et n'appartenant pas à l'organisation fédérale.

Chapitre 4 – Les conditions de participation aux compétitions

Article 1 : Les règles générales pour toutes les compétitions

Chaque club devra procéder à l'inscription préalable de ses compétiteurs dans les délais impartis et indiqués pour chacune des compétitions. Aucun retard ne sera admis. Il fournira à cette occasion le nom du responsable club pour cette compétition et son suppléant éventuel, ainsi que les noms des coaches s'ils sont prévus pour la compétition considérée. Le responsable club sera l'unique interlocuteur auprès des responsables de la compétition, dans les différents secteurs et accompagnera les compétiteurs dans leurs démarches d'inscription, de contrôle et de pesée éventuelle.

Le jour de la compétition, chaque responsable club présentera à l'enregistrement le dossier sportif de son club et accompagnera ses compétiteurs durant les créneaux de contrôle de chaque catégorie. Tout oubli de l'un des documents précités aura pour conséquence la disqualification du compétiteur.

Lors du contrôle, les compétiteurs confirmeront leur participation à chacune des épreuves pour lesquelles ils ont préalablement été inscrits et procéderont aux vérifications utiles.

Informations relatives à la pesée pour les compétitions combat :

Elle s'effectue le jour-même ou la veille de la compétition suivant les horaires de la convocation des inscrits par catégories. La pesée des combattant(e)s s'effectuera avec leur tenue de combat sans les protections. En raison du port de la tenue de combat, une marge de 300 grammes sera acceptée lors de ces vérifications de pesée.

Les opérations de pesées seront effectuées par les membres du corps arbitral désignés par le responsable de la compétition.

Article 2 : Les documents à fournir lors des compétitions

La licence

Les compétitions sont ouvertes aux pratiquant(e)s licencié(e)s par l'intermédiaire d'une association (club) régulièrement affiliée pour la saison en cours.

Tout compétiteur doit pouvoir justifier de sa licence de la saison en cours (timbre de licence ou attestation de licence).

Conditions de nationalité pour certaines compétitions Pour certaines compétitions nationales et leurs qualifications, la nationalité française est obligatoire (voir détail dans les formats de compétition des championnats et coupes de France). Pour ces compétitions, il faut pouvoir justifier de la nationalité française.

Passeport

Tout compétiteur doit posséder un passeport sportif qu'il devra présenter dûment rempli à chaque contrôle d'inscription, et pour les compétitions combat à chaque procédure de pesée.

Le passeport sportif FFKDA et CNFW sont exceptionnellement autorisés pour la saison 2022 - 2023.

Le passeport sportif doit être à jour, notamment pour le certificat médical (en Sanda) et l'autorisation parentale pour les mineurs.

Documents médicaux

CERTIFICAT MEDICAL

- Pour les compétiteurs Taolu le certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Wushu Taolu en compétition doit être établi une fois en début de carrière sportive puis doit être renouvelé tous les 3 ans chez les adultes de plus de 55 ans. Il conviendra qu'à chaque début de saison sportive le licencié doit avoir rempli un questionnaire de santé ne comportant aucune réponse négative auquel cas le certificat médical de non-contre-indication à la pratique compétitive doit être renouvelé.
- Pour les compétitions combat où le KO n'est pas recherché (Sanda light) il s'agit d'un certificat de non-contre-indication à la pratique en compétition des arts martiaux et des sports de combat en compétition de contact léger valable 3ans. Il conviendra qu'à chaque début de saison sportive le licencié doit avoir rempli un questionnaire de santé ne comportant aucune réponse négative auquel cas le certificat médical de non-contre-indication à la pratique compétitive doit être renouvelé.
- Pour les compétitions combat avec KO autorisé (Sanda), le certificat de non-contre-indication à la pratique du Sanda doit être daté de moins de 30 jours avant le début administratif de la saison sportive fédérale au cours de laquelle a lieu le combat. Il doit comprendre :
 - un certificat de non-contre-indication de moins d'un an
 - un électrocardiogramme de repos de moins de 3 ans,
 - un certificat de non-contre-indication émanant d'un ophtalmologiste et datant de moins de 3 ans.

Article 3 : Les engagements en compétition

Les compétiteurs doivent prioritairement s'inscrire aux compétitions par l'intermédiaire d'un club. Une exception pour la saison 2022 2023, un compétiteur peut s'inscrire en son nom (avec une licence à titre individuel).

Un club ne peut pas refuser d'inscrire un de ses pratiquants licenciés qui demande à participer à une compétition sans qualification préalable obligatoire. En cas de refus par son club, le licencié peut effectuer une demande écrite et circonstanciée pour son éventuelle inscription à la compétition auprès du Conseiller Technique National ou de son représentant. La direction technique nationale peut accorder une dérogation au licencié si le club ne respecte pas son obligation de l'inscrire à une compétition nationale non qualificative.

Droit d'inscription aux compétitions nationales

Afin que les inscriptions en ligne soient validées, les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription, non remboursable, à toutes les compétitions nationales organisées par la FFAEMC (Championnats de France, Coupes de France, Open de France, etc), le montant fixé pour la compétition est indiqué sur le règlement financier de FFAEMC.

Date limite d'inscription aux compétitions nationales

Aucun délai supplémentaire après la date de forclusion prévue ne sera accordé. Aucune autre forme d'engagement ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée.

La validation des inscriptions atteste que le licencié ou le responsable de club ont pris connaissance des règlements des compétitions, technique, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la FFAEMC ainsi que du règlement particulier à la compétition concernée, règlements qu'il s'engage à respecter et à faire respecter à ses élèves.

Partie 2 _ L'ORGANISATION DES COMPETITIONS DE TAOLU

Chapitre 1 – L'équipe d'arbitrage des compétitions Taolu

Article 1 : Le corps arbitral Taolu

COMPOSITION

Un responsable d'arbitrage Taolu (juge en Chef), et un à deux responsables adjoints ;

En fonction de l'envergure des compétitions, un ou plusieurs groupes de juges peuvent être constitués. Pour le Taolu Sportif : chaque groupe se compose d'un juge chef de table, de 3 juges du groupe A, de 3 juges du groupe B, de 3 juges du groupe C, au total 10 personnes. Le nombre de juge de chaque groupe peut être réduit si nécessaire.

LE RESPONSABLE DE L'ARBITRAGE TAOLU

Il dirige le travail des groupes de juges, assure la bonne application du règlement de compétition ; contrôle et vérifie toutes les préparations des compétitions ;

Il explique le règlement et le programme de compétition sans avoir le droit de les changer ;

Au cours de la compétition, selon l'exigence du travail d'arbitrage et de distribution des tâches, il a le droit de résoudre tout problème dû à une erreur sérieuse commise par un juge ;

Lorsqu'il y a des communications prohibées entre l'entraîneur et son compétiteur, il leur donne un avertissement ; vis-à-vis des récidivistes, il a le droit de conseiller à la Commission Technique de sévères punitions allant jusqu'à l'annulation de leur résultat de compétition.

Il vérifie et déclare le résultat de compétition, et il conclut le travail d'arbitrage.

LE RESPONSABLE ADJOINT DE L'ARBITRAGE TAOLU

Si l'importance de la compétition le justifie, un (des) responsable(s) adjoint(s) de l'arbitrage taolu peuvent être nommés.

Ils coordonnent et ils assistent le travail du juge en chef ;

En l'absence du juge en chef, l'un des juges en chef adjoints le représente et prend en charge ses responsabilités.

LE CHEF DE TABLE (UNE TABLE PAR SURFACE DE COMPETITION)

Il procède à la déduction de points vis-à-vis de l'insuffisance ou du dépassement de temps, des répétitions lors d'une présentation de Taolu ; ou du manque ou de l'ajout de mouvements lors d'une présentation de Taolu imposé ; ou de l'insuffisance de compétiteurs par rapports au nombre réglementaire lors de la compétition des Taolu collectifs; ou de la musique non conforme aux normes réglementaires ;

Il a la compétence de rectifier la note réelle, et de déclarer la note finale des compétiteurs;

Lorsqu'un juge commet une faute sérieuse d'arbitrage, il conseille au responsable de l'arbitrage Taolu la solution appropriée.

LE CHEF DE TABLE ADJOINT

Si l'importance de la compétition le justifie, un chef de table adjoint Taolu peut être nommé.

Il assiste le juge chef de table dans son travail ; lors de la compétition des Taolu imposés, il cumule de plus le travail de contrôle des Taolu imposés.

Il présente au public les compétiteurs qui s'avancent sur l'aire de compétition, le résultat de leur prestation, le programme et le règlement de la compétition, les caractéristiques des styles de compétition ainsi que les autres informations concernant le Taolu de Wushu.

LES JUGES

Ils appliquent les instructions de leur chef de table en vue de mener à bien leur travail d'arbitrage ;

En application stricte du règlement, ils procèdent en toute indépendance à la notation, et à l'enregistrement en détail.

En Taolu Sportif

- Les juges du **groupe A** sont chargés de la notation du compétiteur sur le plan de la qualité des mouvements de son Taolu ;

- Les juges du **groupe B** sont chargés de la notation du compétiteur sur le plan de la performance globale de son Taolu ;
- Les juges du **groupe C** sont chargés de la notation du compétiteur sur le plan de la réalisation des mouvements difficiles « nan du » de son taolu.

Article 2 : Les assistants d'arbitrage Taolu

LIAISON AVEC LA PLANIFICATION

Une personne de la planification est dédiée à la liaison avec le corps arbitral Taolu, sous la responsabilité conjointe du responsable de la planification et du responsable de l'arbitrage Taolu de la compétition. Ce responsable assure la liaison concernant l'enregistrement et les listes de passage.

LE RESPONSABLE DU PLANNING ET DES INSCRIPTIONS

Pour effectuer sa mission il s'appuie sur un groupe de 3 à 5 personnes.

- Il est responsable de l'ensemble du planning et des inscriptions, de la vérification des formulaires d'inscription, de l'établissement d'une brochure de programme et de l'ordre de passage des compétiteurs en fonction de l'exigence de la rencontre ;
- Il prépare tous les tableaux ou formulaires de compétition nécessaires, vérifie, certifie le classement des compétiteurs ;
- Il établit la brochure des résultats de compétition.

LE RESPONSABLE DES CONTROLES

Pour effectuer sa mission il s'appuie sur un groupe de 3 à 6 personnes.

Il est responsable de tout le travail du groupe de contrôleurs, qui après avoir introduit les compétiteurs sur l'aire de compétition, présentent au Chef de table le formulaire de contrôle. Au moindre changement, ils en informent à temps le chef de table et l'annonceur.

Selon l'ordre de passage des compétiteurs, il applique à temps les contrôles d'inscriptions, la vérification des instruments de compétition et la présentation vestimentaire des compétiteurs.

Il contrôle et vérifie la distribution des récompenses.

RESPONSABLE DE SON

Il vérifie préalablement que les supports musicaux fournis par les compétiteurs sont valides.

Il diffuse la musique lors de l'exécution des Taolus.

CAMERAMAN OFFICIELS DE COMPETITION

Lorsque cela est jugé utile par la commission d'organisation, une équipe peut être affectée aux prises de vue des épreuves de compétition.

Article 3 : Le groupe d'enregistrement des notes et des résultats

COMPOSITION

Ce groupe se compose de 2 à 4 spécialistes en matériel informatique.

RESPONSABILITES

A partir des données fournies par l'équipe de planification, et sous la responsabilité du responsable d'arbitrage Taolu, il est chargé de :

- de prendre en charge l'ensemble du système de notation ;
- et pour le Taolu sportif, de l'enregistrement des mouvements difficiles (Nandu).

Article 4 : La méthode de notation sans système électronique

En fonction de la situation réelle de chaque compétition, l'arbitrage recourt à l'enregistrement manuel :

- Il faut prévoir de 1 à 2 personnes pour le personnel chargé d'enregistrement.
- Il faut prévoir 1 personne pour le personnel chargé du chronomètre.
- Il faut prévoir 1 personne pour le personnel chargé de la déclaration des résultats.

Article 5 : La Commission de réclamation Taolu

COMPOSITION

Elle se compose de 3 à 5 personnes dont 1 responsable, 1 responsable-adjoint et de 1 à 3 membres.

RESPONSABILITES

Recevoir les réclamations des compétiteurs, prendre à temps ses jugements sans corriger le résultat des scores combat ou des notations Taolu.

Procéder au vote de ses décisions, qui doivent obtenir plus de la moitié des voix des membres pour être valides. Pendant le vote, s'il y a égalité de voix, la voix du responsable sera prépondérante. Le membre ayant des relations avec le plaignant ne participe ni au débat ni au vote ni au vote du jugement de la commission de réclamation.

Le jugement de la commission de réclamation sera l'ultime décision d'arbitrage.

Chapitre 2 – Les dispositions spécifiques des compétitions Taolu

Article 1 : Les types de compétitions

Les compétitions Taolu peuvent comporter des épreuves individuelles ou collectives, à main nues ou avec instruments de Wushu;

Le mot « instrument » désigne les matériels inspirés des armes anciennes chinoises (épée, sabre, lance, etc.) mais qui ne sont pas des armes réelles pour des raisons de sécurité (lames souples, non affûtées, non pointues, etc.).

Article 2 : L'aire de compétition

Il est recommandé d'utiliser l'aire de compétition préconisée par l'IWUF, si les conditions logistiques et budgétaires d'organisation le permettent.

L'aire de compétition de Taolu est longue de 14 m, large de 8 m, et entourée par une zone de sécurité de 1 à 2 m.

La hauteur de l'espace au-dessus de l'aire de compétition ne doit pas être inférieure à 8 m. L'éclairage de l'aire de compétition doit être suffisant.

Article 3 : Les vêtements de compétition

Les compétiteurs doivent porter des vêtements de compétition (style et formes) ainsi que leur numéro (le cas échéant). Il est admis de porter des vêtements et chaussures qui montrent les caractéristiques des différentes écoles ou styles.

Les règles communes relatives aux vêtements pourront être déterminées par la Commission d'organisation en fonction de la nature, des caractéristiques, et du contenu de chaque compétition.

Article 4 : Les instruments de compétition

Les compétiteurs sont invités à utiliser les instruments de compétition recommandés par l'IWUF.

- Lorsque la main gauche porte l'épée ou le sabre au niveau de la garde, la pointe de l'épée ou du sabre doit au moins atteindre le bord supérieur de l'oreille.
- Le bâton doit être aussi long que le corps du compétiteur ; La longueur de la lance doit correspondre à la hauteur formée par le compétiteur levant un bras et une main ;
- La pointe du sabre du sud doit attendre au moins le menton, lorsque la main gauche tient le sabre au niveau de la garde, et que le sabre se dresse le long du bras gauche.

Article 5 : La musique accompagnant les prestations

Si le règlement désigne des disciplines de compétitions devant s'accompagner de musique (version instrumentale uniquement), le déroulement de la prestation de ces disciplines de compétition doit être accompagné de musique. Les compétiteurs sont libres de choisir la musique qui accompagnera leur Taolu, cette musique devant s'accorder aux thèmes et aux mouvements du Taolu.

Le début et la fin de la musique d'accompagnement ne peut pas durer plus de 15 secondes par rapport au début et à la fin du Taolu.

L'enregistrement de cette musique est de la responsabilité des participants à la compétition et doit être réalisée sur support numérique.

A la première vérification des inscriptions, chaque équipe participante doit vérifier avec le responsable de son que le support de musique fourni fonctionne.

Article 6 : Les autres équipements de compétition

Pour les compétitions importantes, il est recommandé de s'équiper de caméras, de projecteurs vidéos, d'écrans numériques de taille suffisante, d'équipement de sonorisation de qualité et de puissance suffisantes, et de tout le système électronique de notation et d'affichage des résultats.

Chapitre 3 – Le déroulement d'une compétition Taolu

Article 1 : La détermination de l'ordre de passage des compétiteurs

Sous le contrôle de la commission d'organisation de la compétition et de l'arbitre en chef, le groupe chargé des inscriptions et du planning détermine par tirage au sort l'ordre de passage des compétiteurs.

Lorsqu'il y a des épreuves de qualifications et des finales, l'ordre des épreuves finales doit se constituer en fonction des résultats des épreuves, commençant par les notes les plus basses à celles les plus hautes. Lorsqu'à l'issue des épreuves de qualification, deux compétiteurs ont le même classement, la Commission de compétition pourra recourir au tirage au sort pour déterminer leur ordre de passage.

Article 2 : Le protocole

Avant le début de leur épreuve, les compétiteurs doivent se présenter à l'endroit désigné pour le contrôle de leur tenue vestimentaire ainsi que leurs instruments de Wushu le cas-échéant.

A l'appel de son nom avant de monter sur la surface de compétition et à l'annonce du résultat de sa prestation, il doit saluer « poing et paume » en direction du chef de table.

Article 3 : Le calcul du temps

Le chronomètre est déclenché au moment où le compétiteur commence à faire le premier geste à partir de sa position debout pieds joints ; et le chronomètre est arrêté au moment où le compétiteur retourne à sa position initiale pieds joints.

Article 4 : L'affichage des notes

Les résultats de la compétition doivent être publiquement affichés.

Article 5 : Le forfait

Si le compétiteur ne se présente pas à temps lors de la dernière vérification d'inscription ou s'absente au moment de son tour de prestation, il sera déclaré forfait.

Article 6 : Le coaching

Les athlètes Taolu peuvent être accompagnés d'un coach, majeur et licencié à la FFAEMC pour la saison en cours, qui devra officier dans une tenue de sport adaptée au coaching (pas de couvre-chef, pas d'écouteur dans les oreilles, pas de torse-nu, pas de tenue de Taolu, pas de dispositif d'enregistrement photo/vidéo, etc....).

En outre, il devra adopter une attitude en accord avec la déontologie sportive et martiale.

Article 7 : Le classement

Classement pour les catégories « Duilian »

Le classement se fait en fonction des résultats. La première équipe au classement est celle qui a obtenu la meilleure note ; la 2e au classement est celle qui a obtenu la seconde meilleure note, etc.

Classement individuel

POUR LES CATEGORIES MINIMES A VETERANS

Les classements et les podiums des Vétérans sont regroupés dans 2 catégories (V1+V2 et V3+V4) pour toutes les compétitions.

Pour les épreuves de Taolu Sportif

Chaque catégories indiquées en Partie 1, Chapitre 2, Article 3 se verront octroyé un classement et récompensé.

Il convient que :

Pour les catégories NAN QUAN et CHANG QUAN, le premier au classement sera celui qui aura obtenu la meilleure note, le second au classement celui ayant obtenue la 2nd meilleure note, etc.

Dans la catégorie « Armes », un compétiteur peut s'engager dans maximum 2 disciplines de son choix. Le classement se fait en fonction de la meilleure note obtenue sur les différentes disciplines (ou selon des règles préétablies). Le premier au classement est celui qui a obtenu la meilleure note sur la note ou la meilleure des 2 notes obtenues, le 2^e au classement est celui qui a obtenu la seconde meilleure note, etc.

Dans la catégorie « Tai Ji Sportif », un compétiteur peut s'engager dans les 3 disciplines (un Taolu par discipline). Le classement se fait en fonction du total des notes obtenues sur les différentes disciplines (ou selon des règles préétablies). Le premier au classement est celui qui a obtenu la meilleure note sur le cumul de ses 2 meilleures notes obtenues, le 2^e au classement est celui qui a obtenu la seconde meilleure note sur le cumul de ses 2 meilleurs notes, etc.

POUR LES CATEGORIES MINI-POUSSINS A BENJAMINS (JEUNES)

Pour les épreuves de Taolu Sportif (Jeunes)

Chaque catégorie indiquée en Partie 1, Chapitre 2, Article 3 se verront octroyé un classement et récompensé.

Il convient que :

Pour les catégories « Mains nues », un compétiteur peut s'engager dans maximum 1 discipline de son choix. Le premier au classement sera celui qui aura obtenu la meilleure note, le second au classement celui ayant obtenue la 2nd meilleure note, etc.

Dans la catégorie « Armes Courtes », un compétiteur peut s'engager dans maximum 1 discipline de son choix. Le premier au classement sera celui qui aura obtenu la meilleure note, le second au classement celui ayant obtenue la 2nd meilleure note, etc.

Dans la catégorie « Armes Longues », un compétiteur peut s'engager dans maximum 1 discipline de son choix. Le premier au classement sera celui qui aura obtenu la meilleure note, le second au classement celui ayant obtenue la 2nd meilleure note, etc.

Taolu Sportif - de minimes à vétérans			
Catégories	Disciplines que compose la catégorie	Nombre de Taolu engageable	Système de classement
Catégorie 1 - NAN QUAN	Nan Quan	1 Taolu	La meilleure note
Catégorie 2 – CHANG QUAN	Chang Quan	1 Taolu	La meilleure note
Catégorie 3 - ARMES	Dao Shu, Jian Shu, Nan Dao, Qiang Shu, Gun Shu, Nan Gun	2 Taolu maximums	La meilleure note
Catégorie 4 - Tai Ji Sportif	Tai Ji Quan	1 Taolu possible dans chacune des disciplines	L'addition des deux meilleures notes obtenues
	Tai Ji Jian		
	Tai Ji Shan		
Catégorie 5 Dui lian	Dui Lian	1 Taolu par équipe	La meilleure note

Taolu Sportif - de mini-poussins à benjamins			
Catégories	Disciplines que compose la catégorie	Nombre de Taolu engageable	Système de classement
Catégorie 1 - Mains Nues	Nan Quan	1 Taolu	La meilleure note
	Chang Quan		
Catégorie 2 - Armes Courtes	Dao Shu	1 Taolu	La meilleure note
	Jian Shu		
	Nan Dao		
Catégorie 3 - Armes Longues	Gun shu	1 Taolu	La meilleure note
	Qiang Shu		
	Nan Gun		
Catégorie 4 - Dui Lian	Dui Lian	1 Taolu par équipe	La meilleure note

Solutions en cas d'égalités

En Taolu Sportif

Pour départager l'égalité dans le classement individuel en plusieurs disciplines confondues

- Le gagnant est celui qui a eu la meilleure note à un taolu ;
- Si l'égalité persiste, celui qui aura obtenu la meilleure note de la performance globale (groupe B) parmi sur le taolu le mieux noté sera placé devant ;
- Si l'égalité persiste, celui qui aura obtenu la meilleure note de la performance globale (groupe B) parmi sur le taolu le moins noté sera placé devant ;
- Si l'égalité persiste, les compétiteurs (trices) seront déclarés(es) ex aequo.

Pour départager l'égalité les Duilian et Jiti

- Le gagnant est celui qui aura obtenu la meilleure note de la performance globale sera classé devant ;
- Si l'égalité persiste, celui qui aura obtenu la meilleure note de la performance globale parmi les notes les plus basses, sera placé devant ;
- Si l'égalité persiste, les compétiteurs (trices) seront déclarés(es) ex aequo.

Article 8 : L'abandon ou rupture de la prestation de Taolu

La prestation de Taolu abandonnée par le compétiteur ne sera pas notée.

En cas d'une rupture de prestation due à des raisons objectives, le compétiteur pourra demander une reprise. La reprise sera arrangée après le dernier compétiteur de la même discipline.

En cas d'une rupture de prestation chez le dernier compétiteur, la reprise autorisée débutera après les 5 minutes de récupération accordée à ce compétiteur.

Article 9 : Les réclamations

CONTENU ET LIMITES DES RECLAMATIONS

En Taolu Sportif

En compétition de Taolu optionnels, le coach aura le droit d'introduire auprès de la Commission d'appel des réclamations qui ne concernent que ses compétiteurs lorsqu'ils s'opposent aux jugements relatifs à la note C et à la décision relative au temps de réalisation de leur Taolu.

En compétition de Taolu imposés, le coach aura le droit d'introduire auprès de la Commission d'appel des réclamations, lorsqu'il est en désaccord avec la décision prise par le chef de table relative au dépassement du nombre de pas d'élan, au manquement, au rajout ou à la direction des mouvements imposés, à la direction du début et de la clôture du Taolu, au manquement ou au rajout des cris dans les Taolus de Nan quan, Nan dao et Nan gun, ainsi qu'au temps de réalisation de Taolu exécutés par son compétiteur.

PROCEDURE DE RECLAMATION

Lorsqu'une équipe participante s'oppose aux résultats donnés par le jury, la réclamation doit être faite obligatoirement par écrit par le coach ou l'entraîneur de cette équipe auprès de la commission de réclamation à la fin de la compétition de la discipline concernée et dans une limite de temps de 15 minutes.

REGLES DE RECLAMATION

Une réclamation ne peut porter que sur une seule discipline. La Commission de réclamation vérifie le contenu de la réclamation. L'équipe concernée doit se soumettre à la décision de la Commission de réclamation.

En cas de désobéissance allant jusqu'à la perturbation déraisonnable de la compétition, selon la gravité de la situation, la Commission de réclamation rapporte les faits à la Commission de supervision, et lui conseille l'application de sanctions sévères allant jusqu'à l'annulation du résultat de compétition de l'équipe fautive.

Lorsque la Commission de réclamation donne raison à l'équipe qui a porté réclamation, elle invite la Commission de supervision à trouver les mesures disciplinaires contre le juge chef de table selon les règles en vigueur mais elle ne corrige pas le résultat de compétition.

Le résultat de jugement sera immédiatement transmis aux parties concernées.

Chapitre 4 – Les dispositions spécifiques aux compétitions de Taolu Sportif

Article 1 : Les disciplines de compétition en Taolu Sportif

Taolu optionnels

- Les Taolu de mains nues : Chang quan, Nan quan, et Taiji quan
- Les Taolu avec arme : Tai Ji Jian, Tai Ji Shan, Jianshu, Daoshu, Gunshu, Qiangshu, Taijijian, Nandao, et Nangun

Taolu imposés

- Les Taolu imposés de main nue : tous les Taolu Guiding internationaux de mains nues
- Les Taolu imposés avec armes : tous les Taolu Guiding internationaux avec armes

Duilian

- Dui Lian de main nues ; Duilian de main nue contre armes ; Duilian d'armes contre armes.
- La mixité des sexes n'est pas autorisée

Article 2 : La durée de réalisation des Taolu Sportifs

Le Taolu doit commencer et finir par la position debout et pieds joints.

Si le duel commence par les mouvements de marche, il faut en informer le Juge Chef de table.

	Catégories d'âge	Temps de réalisation
Taolu Guiding et Optionnels	Senior, Vétéran	1 minute 20 minimum
	Minime, Cadet, Junior	1 minute 10 minimum
	Mini-Poussin, Poussin, Pupille, Benjamin	Sans limitation de temps
Taolu Optionnel Guiding 3 ^e génération Taiji Quan - Taiji jian - Taiji Shan		Entre 3 minutes 30' et 4 minutes
Autres Taolu Guiding Taiji-Quan		Entre 5 et 6 minutes
DUILIAN Minimes à Vétérans		50 secondes minimum
DUILIAN Mini-Poussins à Benjamins		30 secondes minimum

Article 3 : La demande d'enregistrement des difficultés (NanDu) en Taolu Sportif

Les compétiteurs doivent suivre les règles et les procédures de la compétition ;

Choisir leurs mouvements difficiles ;

Demander l'enregistrement de ces mouvements via le site officiel « formulaire d'inscription des mouvements difficiles du Taolu optionnel », confirmant la note de départ de leur Taolu.

Ce formulaire doit être signé par leur entraîneur et remis dans les temps précisés par le programme de la compétition.

Article 4 : Les demandes d'inscription des difficultés (Nandu) nouvellement créées en Taolu Sportif

PRINCIPE DE LA CREATION

Toute création de mouvements de difficulté doit se conformer aux caractéristiques du Wushu et des règles générales du sport ; exiger au haut niveau de préparation physique spécifique et d'aptitudes particulières en vue de la réalisation ; elle doit aussi représenter au moins une difficulté de catégorie B, et ne pas apparaître dans la « liste du contenu, des niveaux, et de la notation des mouvements difficiles » ; si la demande d'inscription concerne les mouvements difficiles nouvellement créés dans le domaine de rotation pour les sauts et culbutes, il faut que ces mouvements s'accompagnent des mouvements de transition.

PROCEDURE

La demande d'inscription ne concerne qu'une seule création de mouvement difficile. L'équipe qui demande l'inscription d'une création doit remplir un formulaire « demande d'inscription à la création des difficultés pour les Taolu optionnels », et joindre à ce document des images et un film documentaire montrant le candidat en train d'exécuter ce mouvement. La demande doit être envoyée à la Commission Technique d'Arbitrage de la Fédération, qui la transmettra à la Commission Technique de la Fédération Internationale de Wushu au moins 60 jours avant la compétition (le jour d'arrivée du courrier servant de point de référence).

COMMISSION D'EXPERTISE

La Commission Technique de la Fédération Internationale du Wushu invitera de 5 à 7 experts de la discipline à former une Commission d'expertise qui se chargera d'examiner toute demande d'inscription aux créations de difficultés.

PROCEDURES D'EXPERTISE

En fonction des principes de création du mouvement de Wushu, la Commission d'expertise des créations techniques procède au débat et vote (au moins avec 2/3 des voix des membres). Une fois le mouvement accepté,

la commission va lui donner un nom, lui attribuer un degré de difficulté, les critères de notation, lui donner un code de cette création, et définir les erreurs de ce mouvement ; elle informe ensuite le Fédération demandeuse.

Chapitre 1 – Les acteurs des compétitions de Sanda et Sanda light

Article 1 : Le rôle des juges et arbitres

Qualifications en Sanda et pour les autres systèmes de combat

La qualification des arbitres pour Sanda inclut automatiquement celle pour arbitrer le Sanda Light et tout autre système de combat de Wushu.

Généralités sur le rôle des juges et arbitres

Outre leurs missions spécifiques, les juges et arbitres pourront être amenés, sollicités par le responsable de l'arbitrage, à vérifier les inscriptions le jour de la compétition, vérifier et contrôler la pesée, vérifier l'habillage des combattants, annoncer les résultats, remettre les médailles aux finalistes et exécuter des tâches administratives simples. Les juges et arbitres doivent impérativement faire preuve de neutralité. Durant la compétition, les officiels ne doivent en aucun cas communiquer avec les combattants ou le public.

Le responsable de l'arbitrage

- Il convoque le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la compétition,
- Il réunit les arbitres pour attribuer le rôle de chacun d'eux,
- Il s'assure que les arbitres mettent correctement en application les règles,
- Il s'assure, en lien avec la commission compétition, que tout est prêt pour la compétition en ce qui concerne l'arbitrage du point de vue logistique (matériel, documents, formulaire...),
- Il règle les problèmes liés à l'application des règles et les règlements, mais sans pouvoir les modifier,
- Il conseille les arbitres et les remplace au besoin,
- Il prend la décision finale quand un conflit surgit dans un jury avec l'avis du chef de table et du responsable de tableau.

Article 2 : Le corps arbitral

On distingue par surface de combat:

- Le responsable de tapis (facultatif),
- Le chef de table,
- L'enregistreur et le chronométrateur, (Ce poste peut être occupé par le chef de table selon la compétition)
- Les juges de ligne, au nombre de 3 ou 5,
- L'arbitre central, minimum 1 par surface.

Le responsable de tapis (aire de combat)

- Il organise, examine, et dirige le travail des juges et arbitres officiant sur le tapis dont il a reçu la responsabilité,
- Il est responsable du respect de l'ordre des combats ainsi que du respect de la planification prévisionnelle, sur tapis dont il a reçu la responsabilité,
- Il détermine, avec l'accord du chef des arbitres, la rotation des arbitres sur le tapis dont il a reçu la responsabilité,
- Il peut, en cas d'omission de la part du chef de table, siffler avant que le résultat final soit annoncé, pour corriger un jugement erroné ou une omission apparente commise par l'arbitre central,
- Il peut changer une décision de l'arbitre central ou du chef de table. Ses décisions sont sans appel. Le chef de table, l'arbitre central et juges de ligne devront automatiquement les exécuter,
- Il peut, en concertation avec le chef de table, les juges et arbitres, donner une victoire absolue en cas de domination forte de la part d'un compétiteur, ou disqualifier un combattant ayant reçu ou non, une ou des pénalités.

Le chef de table

Sous la direction du chef de tapis, il organise, examine, et dirige le travail des juges de lignes, de l'arbitre central, du chronométrateur et de l'enregistreur.

- Il appelle les combattants à se présenter, et annonce les combats à suivre,
- Il a pour mission la surveillance du combat et des décisions prises par l'arbitre central,
- Il peut siffler, pour corriger un jugement erroné ou une omission apparente commise par l'arbitre central,
- Il peut changer une décision de l'arbitre central,
- Il peut, en concertation avec le chef de tableau, les juges et arbitres, donner une victoire absolue en cas de domination forte de la part d'un compétiteur, ou disqualifier un combattant ayant reçu ou non, une ou des pénalités,

- Il demande aux juges de ligne (oralement ou par l'intermédiaire d'un sifflet) leur décision, à chaque round,
- Il indique en levant le bras, et la plaquette correspondant à la couleur du vainqueur, de chaque round et de chaque combat, en annonçant la raison de la victoire et la couleur du vainqueur ex. : « deux sorties Bleu, vainqueur du round rouge »,
- Il examine et signe les résultats à la fin de chaque combat.

L'enregistreur

Il a pour mission l'enregistrement et la signalisation par des cartes de couleurs distinctes des avertissements, des admonitions, des comptages forcés, et des sorties.

Il doit prévenir le chef de table dès que (en Sanda et en Sanda light) :

- 2 comptages forcés sont donnés au sein du même round,
- 3 comptages forcés sont donnés au sein du même combat,
- 2 sorties sont effectives pour le même combattant au sein du même round,
- Un compétiteur a reçu 3 avertissements dans le même combat.
- Il enregistre la couleur des plaquettes levées par les juges de coin.
- Il inscrit les noms des vainqueurs et perdants sur les grilles de combat.

Le chronométrateur

- Il gère le temps de combat. Il arrête le chronomètre après chaque ordre « TIN » de l'arbitre central et le déclenche après l'ordre « KAI SHI »,
- Il sonne le gong de chaque fin de round,
- Il sonne le gong 20 secondes avant la fin de chaque période de repos,
- Il indique à haute voix les décisions de chaque juge de ligne.

Les juges de ligne (en Sanda et Sanda light)

Au nombre de 3 ou 5 juges, chaque juge de ligne marque sur sa feuille de score les points obtenus par les combattants, conformément à la réglementation technique.

- Il applique scrupuleusement les points attribués par la gestuelle de l'arbitre central,
- Il répond avec la gestuelle appropriée aux questions de l'arbitre central,
- Il indique, en levant une plaquette, la couleur du vainqueur pour chaque round, à la demande du chef de table,
- Il signe la feuille de score à la fin de chaque combat, elle sera gardée pour vérification (en cas de litige).

L'arbitre central

- Il vérifie l'état de la surface avant l'entrée des compétiteurs sur l'aire de combat,
- Il arbitre les combats avec les annonces et la gestuelle réglementaires,
- Il fait appliquer le code vestimentaire et le respect des protections,
- Il vérifie les protections des compétiteurs et garantit la sécurité des combattants,
- Il présente le résultat en levant le bras du vainqueur,
- Il fait appel au service médical en cas de nécessité,
- Il jugera du bon contrôle des coups portés.

Chapitre 2 – Les dispositions générales des compétitions de Sanda et Sanda light

Article 1 : Les confrontations

Le SANDA, le SANDA LIGHT sont des formes de rencontre duelles (qui opposent deux combattants, les combats de plus de deux personnes sont interdits) et non mixtes (adversaires de même sexe).

Les compétitions de combat pourront être organisées au choix :

- à partir d'une rencontre « unique » dans des catégories choisies
- à partir d'un système par éliminatoires formées par tirage au sort dans une même catégorie
- à partir d'un système de poules
- Les limitations des catégories d'âges selon les systèmes de combat

Article 2 : Les limitations des catégories d'âges selon les systèmes de combat

Le Sanda ne concerne que les combattants et combattantes des catégories Cadets, Juniors et Séniors.

Article 3 : Autorisation ou interdiction du hors combat (KO) selon les systèmes de combat

La recherche du KO est autorisée en SANDA.

La recherche du KO est **interdite** en SANDA LIGHT.

Chapitre 3 – Le déroulement des compétitions de Sanda et Sanda light

Article 1 : Le déroulement des combats

STRUCTURE DES COMBATS

En SANDA et SANDA LIGHT, les rencontres se déroulent par alternance de périodes de confrontation (appelées "ROUND") entrecoupées de périodes de repos (appelées "minute de récupération") selon la méthode de deux rounds gagnants.

En cas d'égalité du nombre round gagné dans la catégorie poussin, le nombre de points marqués déterminera le vainqueur du combat.

DUREE DES ROUNDS EN SANDA ET SANDA LIGHT

Durée effective de confrontation	Sanda light	Sanda (Cadets, Juniors et Seniors)
Poussins	2 rounds de 1'	
Pupilles	2 ou 3 rounds de 1,30'	
Benjamins		
Minimes		
Cadets		
Juniors		2 ou 3 rounds de 1,30' de temps « effectif » de confrontation
Seniors	2 ou 3 rounds de 2' de temps « effectif » de confrontation	
Vétérans	2 ou 3 rounds de 1,30'	

Minute de récupération

Les rounds sont séparés par un intervalle de 1' dit "minute de récupération"

Cumul de matchs

En Sanda, un compétiteur ne pourra effectuer plus de quatre matchs par jour. (Pas de limite du nombre de matchs en SANDA LIGHT).

En Sanda, un temps minimal de 20 minutes de récupération sera aménagé entre deux matchs pour un même compétiteur. Ce temps est réduit à 10 minutes pour les rencontres en Sanda light.

Coachs et soigneurs

Les combattants doivent avoir au moins 1 coach et/ou 1 soigneur, tous les deux majeurs et licenciés FFAEMC pour la saison en cours, qui devront officier dans une tenue de sport adaptée au coaching (pas de couvre-chef, pas d'écouteur dans les oreilles, pas de torse-nu, pas de tenue de Sanda, etc...). En outre, ils devront adopter une attitude en accord avec la déontologie sportive et martiale.

Tout manquement entraînera une sanction ad hoc.

Article 2 : *Les types de rencontres*

RENCONTRES PAR POULE

Des rencontres par poules (Round robin) peuvent être organisées pour les catégories de 3 combattants lors de la clôture des inscriptions. Les combattants répartis en poules se rencontrent tous à l'intérieur de chacune des poules.

En fonction du résultat des rencontres, chaque combattant marque des points selon le barème suivant :

Victoire effective :.....3 points

Victoire par forfait :.....3 points

Égalité :2 points

Défaite effective :.....1 point

Défaite par abandon :.....0 point

Un forfait dans la poule (avant un combat) entraînera, pour le combattant la fin de la compétition.

Lorsque toutes les rencontres ont eu lieu à l'intérieur de chaque poule, c'est le total des points obtenus qui permet de classer et de sélectionner les combattants qui participeront à la deuxième phase (le cas échéant).

Principes de constitution des poules

Les combattants engagés seront répartis par tirage au sort.

En cas d'égalité entre des combattants à l'intérieur d'une poule est retenu prioritairement :

- Le vainqueur du combat qui les a opposés
- Celui ayant reçu le moins d'avertissements et/ou admonitions
- Le combattant ayant obtenu le plus de points lors des rounds
- Le combattant désigné par le chef de table, après concertation avec l'ensemble des arbitres de son tableau.

RENCONTRE PAR ELIMINATION DIRECTE

Les rencontres par élimination constituent la règle générale d'organisation des rencontres

Principes de constitution des grilles :

Les combattants engagés seront répartis par tirage au sort.

Les combattants du même club, de la même région seront séparés dans les tableaux dans la mesure du possible.

Article 3 : *L'aire de combat*

C'est une surface carrée de 8 m de côté. Elle est constituée d'une plateforme surélevée de 60 cm maximum au-dessus du sol et recouverte de tapis, sans cordage. La plateforme est délimitée par une ligne rouge de 5 cm de large. Une ligne jaune d'avertissement de 10 cm de large est tracée à 90 cm du bord. Des tapis de protection de 2 m sont placés tout autour de cette plateforme en protection au sol.

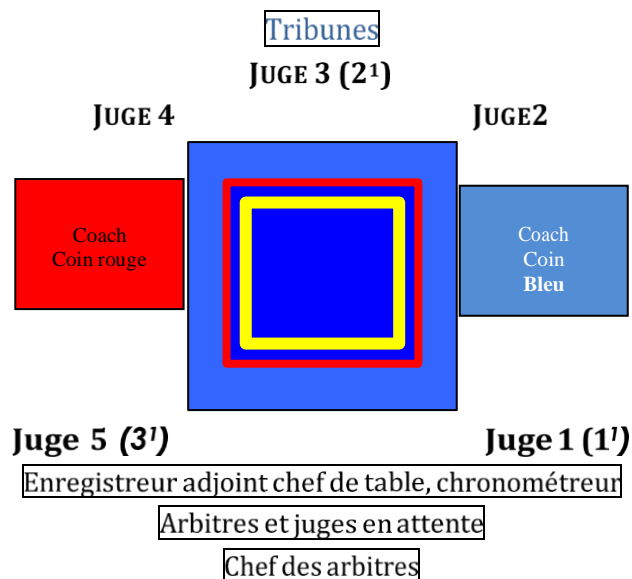
Plateforme interdite pour les catégories benjamin et en dessous.

Toutefois, une aire délimitée au sol, recouverte de tapis type « judo » ou tapis-puzzle peuvent suffire, les tracés étant indiqués à l'identique. L'épaisseur des tapis devront être à minima de 4 cm.

Dans certains cas, la surface de combat peut être réduite à 7 m de côté pour les catégories cadets à séniors et à 6 m de côté pour les catégories minimales et en dessous, avec une protection de 1 mètre minimum sur le tour.

Les tables des officiels sont suffisamment éloignées de la surface de combat pour des raisons de sécurité.

Article 4 : Les placements des officiels sur la surface de combat



¹ Disposition pour trois juges de ligne

¹ Dans le cas de plusieurs surfaces de combat, le chef des arbitres se placera de façon à pouvoir superviser chaque équipe d'arbitrages

Le médecin se tiendra à proximité de la surface de combat, de façon à pouvoir entendre l'appel de l'arbitre central.

Les juges de lignes se tiendront à une table disposée à chaque angle de la plateforme, pour les juges 1, 2, 4, et 5. Le juge 3 se tiendra en face du juge de table, de l'autre côté de la plateforme. Dans le cas où il n'y a que trois juges de ligne, ils seront disposés de la façon suivante : juge 1 en 1 ; juge 2 en 3 ; juge 3 en 5.

L'arbitre central se tiendra sur la plateforme, et n'en descendra uniquement que sur l'appel du chef de table pendant les rounds. Il descendra de la plateforme pendant les pauses, et y remontera 10 secondes avant la reprise, sur les indications du chronométrateur.

Article 5 : Le protocole de compétition

Les combattants doivent être munis de leur passeport sportif : ils devront obligatoirement le présenter à la pesée, et si dans l'un des combats un compétiteur subi un KO cela sera reporté sur leur passeport sportif.

Les combattants participant à la finale ou la petite finale, lorsqu'elle est organisée, doivent donner leur passeport à la table d'arbitrage pour accéder à la zone de combat. Les résultats seront inscrits sur le passeport puis il sera rendu au compétiteur lorsqu'il quittera la zone de combat.

Le chef de table, à défaut d'annonceur présentera les combattants avant chaque combat, à leur montée sur la plateforme. Il annoncera leur couleur et leur nom.

Sur les instructions de l'arbitre central, les compétiteurs prendront place sur la plateforme puis, toujours sur les instructions de l'arbitre central, ils salueront " poing-paume" les officiels assis à la table centrale, puis répéteront ce geste dans la direction opposée.

L'arbitre central effectuera alors un contrôle des protections des combattants en procédant de la façon suivante et avant chaque combat :

Il vérifiera :

- Le port de la coquille, du protège-dents avant chaque round,
- La conformité du poids de ses gants correspond à sa catégorie,
- La conformité des protections réglementaires.

Pour l'annonce du résultat, les deux concurrents échangeront leurs positions. Après l'annonce, ils se salueront, puis salueront simultanément l'arbitre central, qui répondra avec le même salut, et enfin l'entraîneur de l'adversaire, qui répondra de même.

Les juges de ligne et les arbitres centraux se salueront "poing paume" lors de leur remplacement.

Article 6 : Les compétiteurs

DEFINITION

Les pratiquants de SANDA et SANDA LIGHT qui participent à des rencontres sont des combattants (masculins) ou des combattantes (féminines).

Article 7 : Catégories d'âge

Les combattants et combattantes sont réparti(e)s en huit catégories d'âge qui sont :

Catégories d'âges	Poussins	Pupilles	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors	Vétérans
Age	6-7ans	8-9ans	10-11ans	12-13ans	14-15ans	16 - 17ans	18 - 40ans	41-55ans
Discipline	SANDA LIGHT				SANDA ou SANDA LIGHT			SANDA LIGHT

Combattants mineurs

La production de la licence délivrée aux mineurs doit être accompagnée d'une autorisation signée sur le passeport sportif par la personne ayant autorité parentale lui permettant de disputer des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par le comité et ses associations adhérentes.

Article 8 : Les catégories de poids

Ce sont celles indiquées dans le règlement des compétitions.

Article 9 : La pesée de vérification

La pesée est organisée sous la responsabilité du Responsable de la compétition.

Une seule ou plusieurs balances peuvent être utilisées, mais tous les inscrits d'une même catégorie sont pesés sur la même balance.

La durée totale de la pesée est d'1 heure pour une catégorie. Les compétiteurs sont pesés avant le début des épreuves, à l'heure et au jour fixés par les organisateurs. La pesée ne peut avoir lieu plus de 48 heures avant le début de la compétition pour la catégorie de poids concernée.

Les combattants doivent obligatoirement présenter leur passeport sportif à la pesée.

LES COMPÉTITEURS SE PESENT EN TENUE DE SANDA SANS PROTECTIONS, POUR CETTE RAISON UNE TOLERANCE DE 300 GRAMMES MAXIMUM EST APPLIQUEE.

En cas de dépassement de poids constaté à la pesée, les combattants ont droit à une pesée supplémentaire pour être au poids dans la limite du temps restant imparti à cette pesée.

Tout compétiteur absent à la pesée sera considéré comme forfait.

Article 10 : L'équipement des compétiteurs en SANDA et SANDA LIGHT

La tenue

Le compétiteur doit être pieds nus, ongles des orteils coupés court et porter une tenue (T-shirt et short de couleur identique) qui sera selon le tirage au sort : soit rouge, soit bleue (couleur officielle).

Les tenues portant des inscriptions désignant d'autres disciplines sportives, ou portant le logo d'autres fédérations ne seront pas acceptées.

Les sous-vêtements longs ne sont autorisés que pour les catégories féminines et devront être de la même couleur que le reste de l'équipement.

Pour les athlètes féminines qui le souhaitent, le port du pantalon est permis à partir du moment où celui-ci est de la même couleur que le reste de l'équipement (bleu ou rouge).

Les gants

- 6 onces pour les toutes les catégories poussins.
- 8 onces pour les autres catégories jusqu'à 65 kg et en dessous
- 10 onces pour les catégories supérieures à 65, kg. (12 onces autorisés pour les catégories 90 kg et au-dessus)

Les protections

Equipements de protection : coquille ou protège pubis pour les filles, protège-dents, gants de boxe, casque (les casques équipés de protèges-pommettes sont interdits dans la catégorie sénior), plastron (les plastrons avec épaulettes type TAEKWENDO sont interdits). Les éléments visibles sont obligatoirement de la même couleur que la tenue.

Equipement en fonction des classes et du type de combat

CLASSE	GANTS	CASQUE	PLASTRON	Protège dents	Protège Tibias+Pieds	Coquilles
Senior Sanda	obligatoire	Obligatoire (sans pommette)	obligatoire	obligatoire	sans	obligatoire
Toutes les autres catégories Sanda et Sanda light	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Tournoi Kids Challenger <i>(Pantalon de KungFu autorisé)</i>	obligatoire	Obligatoire (avec grille autorisée)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

Les bandages

Pour les bandages des mains les bandes adhésives sont autorisées. Un compétiteur ne sera pas autorisé à combattre avec des bandages non conformes.

Les chevillières ne devront pas contenir d'autre matière que du tissu et devront être de la même couleur que le reste de l'équipement.

Les genouillères et coudières éventuelles ne devront pas contenir d'autre matière que du tissu.



Exemple de tenues et protections conforme
(Combattant Sénior SANDA Masculin)



Exemple de tenues et protections conforme
(Combattante Sénior SANDA Féminine)

Article 11 : Les sur classements en compétition

GENERALITES

Les sur classements de poids, d'âge et de classe sont interdits en compétition nationale et leurs sélectifs.

Pour les autres compétitions d'animation et de développement, les sur classements peuvent concerner :

- Le poids : le sur classement de poids autorise à concourir dans la catégorie de poids immédiatement supérieure.
- L'âge : le sur classement d'âge autorise à concourir dans une catégorie d'âge supérieure.

Il ne peut pas y avoir de sur classement d'âge en Sanda.

LA DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Tout sur classement doit faire l'objet d'une demande écrite.

La demande de surclassement est faite auprès de la Direction technique fédérale qui émettra un avis favorable ou défavorable. Il signifiera par écrit l'acceptation ou le rejet de la demande de sur classement aux demandeurs (le compétiteur et le professeur ou moniteur). Ce document sera joint au passeport sportif.

Article 12 : L'attribution des titres

L'attribution d'un titre de Champion ou de vainqueur à quelque niveau de sélection que ce soit nécessite la participation du combattant concerné à au moins une rencontre effective.

Article 13 : Les réclamations

En cas de contestation d'une décision de compétition, un club a le droit de déposer « réclamation ». Toutefois, ce principe doit suivre certaines règles et modalités précises :

- Le responsable du club peut déposer réclamation.
- La réclamation doit être déposée auprès du responsable de l'arbitrage dans le quart d'heure qui suit l'annonce de la décision concernée.
- Pour être « recevable » et donc prise en considération, une réclamation ne peut être en aucun cas la contestation d'une décision de valeur subjective.

Elle ne peut concerner :

- Qu'une faute technique évidente d'arbitrage,
- Qu'une erreur matérielle évidente dans le déroulement pratique de la rencontre,
- Qu'une erreur comptable évidente dans le décompte des points,
- Qu'un non-respect évident des réglementations.

Le résultat d'un combat ne sera modifié en aucun cas après l'annonce du vainqueur par le chef de table.

Partie 4 _ FORMATS DE COMPETITIONS

Chapitre 1 – Le championnat de France de Wushu – Taolu Sportif et Sanda

Article 1 : La procédure de participation

DISPOSITIONS GLOBALES

Le comité peut fixer un droit d'inscription pour tout engagement aux compétitions nationales.

En TaoLu sportif :

Les championnats de France 2023 des catégories d'âges Minimales à Vétéran pour le Taolu sportif sont sans qualification préalable.

Les épreuves de Tao Lu sportif individuel pour les catégories de Minimales, Cadets, Juniors et Vétéran seront évaluées sur la base de notation des Tao Lu sans difficulté (Sans-NanDu – comprenant les Juges A & B).

Les épreuves de Tao Lu sportif individuel pour la catégorie Sénior seront évaluées sur la base de notation 5-3-2 (Avec NanDu, comprenant les juges A -B -C).

En Sanda :

Les championnats de France 2023 des catégories d'âges Cadets, Juniors et Sénior se dérouleront uniquement en règle de Sanda (plein contact) et sont accessibles sans qualification préalable.

Les championnats de France 2023 des catégories d'âges Minimales et Vétéran se dérouleront uniquement en Sanda Light et sont accessibles sans qualification préalable.

Article 2 : Le sur classement

Les sur classements ne sont pas autorisés.

Article 3 : Délivrance des titres

TAOLU SPORTIF

Si le compétiteur est seul dans sa catégorie, celui-ci ne peut recevoir de titre.

SANDA & SANDA LIGHT

L'obtention du titre de Champion de France et/ou de médailles ne peut être obtenu qu'après avoir participé effectivement à au moins un combat lors du Championnat de France.

Article 4 : Les épreuves combat

Le règlement d'arbitrage utilisé pour le championnat de France Wushu – Sanda Sanda Light est le règlement d'arbitrage Wushu Sanda – Sanda Light.

Article 5 : Les épreuves Taolu

Les règles d'arbitrage utilisé pour le championnat de France Wushu Taolu sportif est le règlement d'arbitrage Wushu Taolu.

Chapitre 2 – La coupe de France Sanda Light

Article 6 : La procédure de participation

DISPOSITIONS GLOBALES

Le comité peut fixer un droit d'inscription pour tout engagement aux compétitions nationales.

La coupe de France 2023 Sanda Light des catégories d'âges Minimales à Vétéran pour le Sanda Light sont accessibles sans qualification préalable.

Article 7 : Le sur classement

Les sur classements ne sont pas autorisés.

Article 8 : Délivrance des titres

SANDA LIGHT

L'obtention du titre de Vainqueur de la coupe de France et/ou de médailles ne peut être obtenu qu'après avoir participé effectivement à au moins un combat lors de la coupe de France.

Article 9 : Les épreuves combat

Le règlement d'arbitrage utilisé pour la coupe de France Sanda Light est le règlement d'arbitrage Wushu Sanda – Sanda Light.

Chapitre 3 – Le Tournoi Kids Challenger

Article 1 : Les conditions d'inscription

Le tournoi kids Challenger est une compétition réservée aux catégories suivantes :

- Epreuves Wushu Taolu Sportif et Kung Fu Taolu : mini-poussins, poussins, pupilles, benjamins.
- Epreuves combat Sanda light : poussins, pupilles, benjamins.

DISPOSITION GLOBALES

Le tournoi kids Challenger est accessible sans qualification préalable.

La Fédération peut fixer un droit d'inscription pour tout engagement aux compétitions nationales.

Article 2 : Le sur classement

Aucun sur classement n'est autorisé.

Article 3 : Les épreuves combat

Le règlement d'arbitrage utilisé est celui du Sanda light.

Lors de cette compétition, les arbitres seront particulièrement vigilants au respect du «combat à la touche».

LES COUPS DE POINGS ET COUPS DE PIEDS A LA TETE SONT INTERDIT LORS DE LA COMPETITION TOURNOI KIDS CHALLENGER

Article 4 : Les épreuves Taolu

Les règles d'arbitrage utilisé pour le tournoi sont :

- Règlement d'arbitrage Kung Fu Taolu traditionnel
- Règlement d'arbitrage Wushu Taolu Sportif

Chapitre 4 – Coupe de France Sanda et Sanda Light Espoirs

DISPOSITION GLOBALES

Cette compétition est destinée à permettre aux combattants, Sanda et Sanda Light, de rentrer en sérénité dans le circuit compétitif en se mesurant avec d'autres adversaires novices dans leurs épreuves respectives.

Article 1 : Les catégories d'âges et restrictions de participations

Combat Sanda

Les catégories d'âges pouvant combattre en Sanda sont les cadets (14-15ans), juniors (16-17ans).

Peuvent combattre en Sanda :

- Le combattant n'a jamais participé à une compétition dans la discipline Sanda (quel que soit le niveau de compétition).
- Le combattant ayant déjà participé à une compétition dans la discipline Sanda Light.

La vérification et le contrôle des participations répondant aux restrictions d'engagement se feront via l'inscription des compétitions figurant sur le passeport sportif du combattant lors de la vérification des documents.

Nota :

- Pour la saison 2022-2023, le combattant devra apporter l'ensemble des pièces justificatives qu'il a en sa possession.
- L'attention est attirée aux responsables de clubs engageant leurs combattants sur ce format de compétition et la bienveillance eue égard aux respects des règles d'engagement décrites.

Combat Sanda Light

Les catégories d'âges pouvant combattre en Sanda-Light sont les catégories minimales (12-13ans), cadets (14-15ans), juniors (16-17ans), séniors (18-39ans inclus).

Peuvent combattre en Sanda :

- Le combattant n'a jamais participé à une compétition dans la discipline Sanda Light (quel que soit le niveau de compétition).
- Le combattant n'a jamais participé à une compétition dans la discipline Sanda (quel que soit le niveau de compétition).

La vérification et le contrôle des participations répondant aux restrictions d'engagement se feront via l'inscription des compétitions figurant sur le passeport sportif du combattant lors de la vérification des documents.

Nota :

- Pour la saison 2022-2023, le combattant devra apporter l'ensemble des pièces justificatives qu'il a en sa possession.
- L'attention est attirée aux responsables de clubs engageant leurs combattants sur ce format de compétition et la bienveillance eue égard aux respects des règles d'engagement décrites.

Article 2 : Règles d'arbitrages

Le règlement d'arbitrage pour les disciplines Sanda et Sanda Light appliqué lors de la coupe de France Sanda et Sanda Light Espoirs est le règlement d'arbitrage Sanda / Sanda Light en vigueur.

Article 3 : Particularité de l'équipement des compétiteurs pour la coupe espoirs

Equipement en fonction des classes et du type de combat

CLASSE	GANTS	CASQUE (sans pommette)	PLASTRON	Protège dents	Protège Tibias+Pieds	Coquilles
Senior Sanda	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Toutes les autres catégories Sanda et Sanda light	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire